



La pêche lagonaire en Polynésie française fait face à plusieurs problèmes qui nécessitent d'être pris en compte et résolus. L'élaboration de plans de gestion et la mise en place de mesures adaptées aux enjeux, besoins et contextes locaux des différentes communautés du territoire est essentielle.

Quels sont les problèmes liés à la pêche lagonaire en Polynésie française ?



Qu'est-ce que la gestion des ressources marines ?

Les ressources marines sont des éléments non vivants (minerais, sables, etc.) ou vivants (poissons, crustacés, etc.) qui ont une valeur et qui sont ou peuvent être exploités par l'Homme.

Gérer les ressources marines consiste à les utiliser de manière responsable et durable afin de permettre à ces ressources de se renouveler dans le temps et de ne pas être surexploitées. Le but est de garantir leur disponibilité pour les générations futures, mais également de permettre aux pêcheurs de maintenir voire de développer leur activité.



© RECOPEM – Jean Wencélius



Qu'est-ce qu'un plan de gestion ?

Un plan de gestion est un document stratégique qui doit favoriser la gestion des ressources marines en permettant une coordination et une collaboration entre les différentes parties prenantes concernées telles que les administrations, les communes, les pêcheurs, les associations, *etc.* C'est un document qui peut être modifié selon les résultats obtenus, l'évolution des besoins et les circonstances. Il décrit les mesures à prendre et les actions à mener pour atteindre les objectifs qui ont été fixés.



Pourquoi mettre en place un plan de gestion ?

Un plan de gestion des ressources peut avoir plusieurs objectifs tels que :

- Promouvoir une utilisation durable des ressources ;
- Fournir un cadre de travail pour gérer les ressources ;
- Acquérir et développer les connaissances sur les ressources, leurs habitats, leurs utilisations, *etc.* ;
- Décrire l'état des stocks afin d'établir un point de référence ;
- Restaurer les stocks d'espèces surexploitées ;
- Favoriser la participation des différentes parties prenantes dans la gestion des ressources ;
- Conserver l'historique de la rédaction du plan de gestion pour garantir la cohérence des mesures et actions menées (transparence, apprentissage, diffusion des connaissances) pour la gestion des ressources marines.

Comment élaborer un plan de gestion ?

L'élaboration d'un plan de gestion se fait en plusieurs étapes :

- Etape 1 : Réaliser un diagnostic ou état des lieux ;
- Etape 2 : Définir les enjeux et objectifs ;
- Etape 3 : Faire un plan d'action ;
- Etape 4 : Mettre en place un suivi et adapter le plan en fonction des résultats et évolution du contexte.

Ces étapes sont détaillées dans la figure de la page suivante.



Les étapes du plan de gestion :

Mettre en place un suivi et adapter le plan

« Sommes-nous sur la bonne voie ? »

- Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'action en utilisant les critères ou indicateurs* définis via suivi participatif/communautaire, scientifique, ou une combinaison des deux
- Analyser les résultats obtenus
- Communiquer les résultats à la communauté et aux parties prenantes pour renforcer l'engagement de la communauté
- Apporter des ajustements si nécessaire pour améliorer l'efficacité du plan de gestion.

Réaliser un diagnostic ou un état des lieux

« Quelle est la situation actuelle ? »

- Contexte local (population, gouvernance, usage, culture, histoire)
- Rassembler les informations sur l'écosystème, les ressources, les pratiques et connaissances traditionnelles
- Etat actuel des ressources marines et les pressions exercées sur ces ressources et leurs habitats
- Identifier les facteurs écologiques, économiques, sociaux et culturels qui affectent la gestion des ressources marines.



Faire un plan d'action

« Comment y arriver ? »

- Spécifier les étapes et mesures concrètes pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre le plan d'action ;
- Organiser les actions et le calendrier à court et moyen terme pour parvenir aux enjeux et objectifs ;
- **Les actions sont élaborées en consultant l'ensemble des acteurs (consultations publiques) ;**
- Identifier des ressources nécessaires ;
- Préciser les critères de suivi et d'évaluation (définir des **indicateurs*** adaptés)

Définir les enjeux et les objectifs

« Où allons-nous ? »

- Identifier les enjeux liés à la gestion des ressources marines (surpêche, dégradation des habitats, besoins socio-économiques, conflits d'usage, etc.) ;
- Impliquer tous les acteurs (élus, pêcheurs, membres de la communauté, représentants religieux, associations, scientifiques, etc.) ;
- Établir des **objectifs clairs** (précis, réalistes et atteignables) pour la gestion des ressources marines ou de la zone.

Tout au long des étapes de construction du plan de gestion, il est important de :

- **Inclure divers acteurs** pour définir les objectifs et le travail de consultation ;
- **Demander un appui** aux administrations, scientifiques, et pêcheurs notamment pour définir les règles de gestion et les outils de suivi ;
- **Identifier au sein de la communauté les grands enjeux : écologiques, sociaux, culturels, économiques** pour identifier les priorités et parvenir à trouver un équilibre ;
- **Tenir compte des connaissances et des pratiques locales ;**
- **Arbitrer entre les intérêts des différentes acteurs impliqués.** Prendre en compte et expliquer le choix des arbitrages plutôt que de les ignorer. La voix de chacun a été entendue même si toutes les propositions n'ont pas été retenues.

Comment définir des objectifs de gestion ?

Les objectifs doivent être précis, réalistes, atteignables et mesurables

- **Précis** : Un objectif trop général sera difficile à atteindre. Les objectifs doivent être clairs et détaillés (ex : augmenter la population de *i'ih* (rougets) d'une zone de pêche bien définie au terme des 5 années suivantes).
- **Réalistes et atteignables** : Les objectifs doivent tenir compte des moyens disponibles et des contraintes environnementales, économiques et sociales (ex : cibler une zone où la surveillance est facilitée par la présence de résidents impliqués). Ils doivent pouvoir être atteints dans un délai raisonnable et ne doivent donc pas être trop ambitieux.
- **Mesurables** : afin de savoir à quel point les objectifs sont atteints ou non, ceux-ci doivent être chiffrables (ex : les captures de *i'ih* sont-elles constantes, augmentent-elles ou diminuent-elles ?).

Comment établir les règles de pêche (ou mesures de gestion) ?

Les règles de gestion doivent être adaptées aux objectifs, aux espèces concernées, au contexte de pêche et rester simples.

Les règles de pêche et les zones où elles s'appliquent doivent tenir compte de la biologie de l'espèce ciblée. :

- Les interdictions de pêche temporaires de courte durée peuvent être efficaces pour des espèces à reproduction rapide :
 - ➔ Par exemple, les *pahoro* et *pa'ati* (petits perroquets) dont certains mâles sont capables de se reproduire au moins une fois à partir de 2 à 3 ans, ou les *fe'e* (poulpes) dont la reproduction a lieu avant un an.
- Des approches différentes peuvent être nécessaires pour des espèces au cycle biologique plus long.
 - ➔ Par exemple, les *mara* (napoléons) dont les mâles ne deviennent capables de se reproduire qu'à partir de 9 ans environ.
- Les interdictions de pêche sur des zones peuvent être efficaces pour protéger les reproducteurs des espèces dont la surface de l'habitat est limitée comme les *i'ih*. En revanche, pour des espèces comme les *pa'aihere* (carangues), qui se déplacent au cours d'une journée sur de grandes distances, et sont donc susceptibles de sortir de la zone fermée à la pêche et être pêchés, une taille minimale de capture réglementaire pourrait être plus adaptée.

Enfin, les règles simples ont de meilleures chances d'être bien comprises et plus facilement respectées.

Définitions :

La surpêche : Elle survient lorsque la pêche d'une ressource marine à un niveau trop important entraîne une baisse des captures au cours du temps.

Rentabilité économique : Elle désigne les bénéfices (en poissons, ressources marines, argent ou autre) générés par l'activité (ici de pêche) et tient compte des investissements en matériel, consommable (ex : carburant) et en temps passé à pêcher.

Indicateur de suivi : C'est un outil ou une mesure (ou référence) permettant de mesurer et de suivre de manière simple et concise les progrès et les résultats de la mise en place des mesures de gestion des pêches. Par exemple « le nombre poissons capturés par heure de pêche » est un indicateur.

Ressources

